COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DU VAL DE LOIRE

Meung sur Loire, le 9 novembre 2022

Préfecture du Loiret
Madame la Préfète
~~Direction Départementale des Territoires du Loiret~~
181 rue de Bourgogne
45042 Orléans CEDEX 1

PRÉFECTURE DU LOIRET
17 NOV. 2022
COURRIER 1

N/Réf : « chrono » - PM/OV/JCA
Affaire suivie par : Julien CAMPARA, chargé de projets ORT et Petites Villes de Demain
Lettre avec accusé de réception
PJ : Les pièces de la Carte Communale rectifiée et approuvée de Le Bardon en format papier et numérique

Objet : Approbation de la rectification d'erreur matérielle de la Carte Communale de Le Bardon

Madame la Préfète,

J'ai l'honneur de vous informer que par l'arrêté n°2022-PLUIHD-006, j'ai approuvé le 26 octobre 2022 la procédure de rectification d'erreur matérielle de la Carte Communale de Le Bardon. Vous trouverez les pièces du dossier susmentionné depuis le lien ci-après.

https://plateforme.interstis.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=1052091742B21TM1FdADxUOQRiVTtcfAE/DjNSc1M6Bm0CP1MyDzUCMVNhWztQMFdjBz4=

Conformément aux dispositions des articles L.163-9 et R.163-7 du Code de l'Urbanisme, je vous saurai gré de bien vouloir vous prononcer, afin de pouvoir approuver conjointement la Carte Communale.

Vous voudrez bien me retourner deux exemplaires de la Carte Communale paraphés par vos soins. J'adresserai un dossier papier accompagné d'une version numérique à la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Une fois la Carte Communale approuvée par arrêté préfectoral, je ne manquerai pas, par la suite, de procéder aux mesures de publicité.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'expression de ma haute considération.

Le Président de la Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire

Pauline Martin

2 C.C
1 DDT
1 DCL